

CHAMPIONNAT REGIONAL DE BOURGOGNE CLM. par équipes 2009

Règlement de l'épreuve

Le Championnat **Régional UFOLEP de Bourgogne Cycloport CLM par équipes** se déroulera le samedi 05 septembre à Saint-Usage (Côte d'Or).

Il sera organisé par le Comité Départemental de Côte d'Or et le VS.Trouhans.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP .

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP , y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT , à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP .

COMITE D'ORGANISATION

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - Directeur de l'épreuve | Patricia Gavignet |
| - Engagements | Patricia Gavignet |
| - Commissaires aux Règlements | JC. et N.Durand P.Gavignet |

Article 1 – CATEGORIES

- Dans chaque catégorie , le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 équipes partantes .

Equipes de 3 ou 4 coureurs

- Catégories :

. Masculins Adultes 17/39ans (nés de 1978 à 1991)

Temps pris sur le 3^e .

. Masculins Adultes 40 ans et plus (nés en 1968 et avant) avec obligatoirement au moins un « Plus de 50 ans » (né en 1958 et avant) .

Temps pris sur le 3^e à condition que le plus « de 50 ans » ait franchi la ligne . Sinon temps sur le 4^e .

. Equipes mixtes adultes 17 ans et plus avec une Féminine de plus de 17 ans et un Masculin de plus de 50 ans .

Temps pris sur le 3^e à condition que la Féminine et le plus

« de 50 ans » aient franchi la ligne . Sinon temps sur le 4^e .

TRES IMPORTANT

Licencié(e)s UFOLEP ayant la double appartenance FFC et/ou FSGT .

Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 1992 , surclassé(e)s strictement UFOLEP ou pour double appartenance FFC et/ou FSGT :

- Ils (elles) devront présenter un certificat de surclassement exceptionnel, délivré par le médecin fédéral UFOLEP (ou à défaut par un médecin spécialiste du sport) et portant la mention « Peut pratiquer la compétition cycliste avec des adultes ».

Faute de ce document , le départ sera interdit aux licenciés concernés .

Article 2

« Les Championnats Départemental et/ou Régional étant des épreuves qualificatives pour le National , les prétendants à la sélection doivent obligatoirement participer à l'un de ces deux Championnats » .

Article 3 – Engagements

- A adresser à Patricia GAVIGNET avant le 30 août 2009
3 rue du Murger 21170 TROUHANS

Aucun engagement par téléphone , télécopie et/ou fax.

Aucun engagement individuel .

Engagements par club . Utiliser la fiche d'inscription jointe.

Article 3b – Tarifs des engagements

(Fixés par le Comité Régional)

- 16 € par équipe

Article 4 - Remise des dossards

- Samedi 05 septembre à partir de 13 heures
Route de Montot

- Les engagé(e)s devront présenter obligatoirement leur licence UFOLEP 2008/09 et leur carte «Cycloport» 2009, homologuées depuis au moins 8 jours , complétées et signées .

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents . La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements , et sans appel .

Licence et carte seront restituées en échange du dossard

Article 5 – Déroulement des épreuves

- Circuit de 13,5 km .
- Equipes masculines : 3 tours
- Equipes mixtes : 2 tours
- Départs toutes les 5 min .
- 1^e départ : 14 h 00

Article 6 – Tenue vestimentaire

- Voir Règlement National - Sont interdits les maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion) .

Maillot de club obligatoire .

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard) . Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium .

Article 7 – Matériel

- Voir le Règlement National .
- « Oreillettes-radio » interdites .

Article 8 – Récompenses

- 17 h 00 – Salle des Fêtes de Saint-Usage
- *Uniquement des récompenses honorifiques*
 - . Coupe aux 1^e, 2^e et 3^e de chaque catégorie .
 - . Souvenir à tous , y compris à ceux qui ont abandonné. (Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit) .

Article 9 – Discipline et sécurité

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves . (Pénalité de 5 min)
- Interdiction à tout concurrent , qui a terminé , de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse. (Déclassement) .

Article 10 - Réclamations

- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le Représentant de la CTR , dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements .

- Les réclamations officielles devront être faites par écrit , avant la cérémonie protocolaire .

Dans ce cas , les résultats seront provisoires .

Si la réclamation concerne une des trois premières d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué .

Ces réclamations doivent être confirmées , dans les 24 h , par courrier recommandé adressé à :

Président du Comité Régional UFOLEP
Rue de Strasbourg
71017 MACON Cedex

accompagnées d'un chèque de 60 € , libellé au CRUB.

Article 11

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce Règlement et l'acceptent dans son entier .

Le Comité d'Organisation

